

L'ostéopathie

C'est une thérapie manuelle à visée holistique, globale. Après un diagnostic ostéopathique, le praticien effectue des mobilisations et manipulations pour lever les dysfonctions de mobilité des tissus de l'ensemble du corps humain. Cette prise en charge vise à prévenir ou remédier à l'altération de l'état de santé à l'exception des pathologies organiques qui nécessitent une prise en charge médicale adaptée. L'ostéopathe reçoit les patients en première intention et sait les réorienter vers un médecin s'il le juge nécessaire.*

Un peu d'histoire

Née dans le Middle-west en 1874 avec Andrew Taylor STILL, l'ostéopathie arrive en Europe au début du 20^{ème} siècle à Londres et fait une timide tentative d'apparition en France en 1913, avant d'y être véritablement introduite en 1949.

4 mars 2002 : après l'Angleterre et la Belgique, c'est au tour de la France de légaliser l'exercice de l'ostéopathie. Ses praticiens sortent ainsi de l'illégalité et c'est en 2007 que les décrets d'applications de cette loi seront publiés. Le nouveau cadre réglementaire pour la profession est achevé fin 2014 et est appliqué à

partir de la rentrée 2015, définissant des critères précis et exigeants sur la base desquels les établissements de formation doivent s'aligner pour récupérer l'agrément leur permettant de diplômer leurs étudiants. Ainsi, le nombre d'écoles se porte à 31 pour la rentrée 2016.

A ce jour, aucun dispositif de contrôle n'est instauré pour vérifier le respect de la réforme. Ces dispositifs sont cependant prévus pour le futur et des retraits d'agréments sont envisageables. Il est donc primordial de bien connaître l'établissement dans lequel on s'engage pour ces 5 années de formation.

Attention : le diplôme d'Ostéopathe ne permet pas de passerelle vers le parcours universitaire. Cependant, si l'étudiant valide des Unités d'Enseignement lors d'un parcours antérieur (staps, paces...) celles-ci n'ont pas besoin d'être revalidées en première année d'ostéopathie.

Quelques chiffres

- De **4000 à 26023** : la population d'ostéopathes en France a augmenté de 655% entre 2002 et janvier 2016 (ROF, 2017)
- De **4 millions à 26 millions** : le nombre de consultations a augmenté de 650% depuis 2002 (SFDO, 2016)

- 1 ostéopathe pour 2519 habitants (ROF, 2017)
- 5 ans d'étude comptant 4860h de formation divisées en 3360h de formation théorique et pratique et 1500h de formation pratique clinique
- Coût : de **8000** à plus de **10 000€** l'année. Aucune bourse disponible. Une fois diplômé, l'installation en cabinet ou les remplacements nécessitent pour **43%** des cas un emprunt (JF Guillet-Lhermitte, 2007).
- **1400** : c'est le nombre de diplômés chaque année selon le répertoire ADELI (chiffre en évolution).

La profession

Elle s'exerce actuellement majoritairement en libéral. L'ostéopathe est son propre patron, et il lui incombe toutes les tâches administratives pour ouvrir son cabinet et le faire tourner. Il est le seul responsable légal de l'activité financière et des actes de soin effectués dans son cabinet. De plus, un ostéopathe peut décider de participer à la formation des étudiants en devenant professeur à côté de ses activités au cabinet et ce, après 5 années d'exercice après le diplôme.

Questions pour trouver la bonne école

Sur l'organisation de l'établissement :

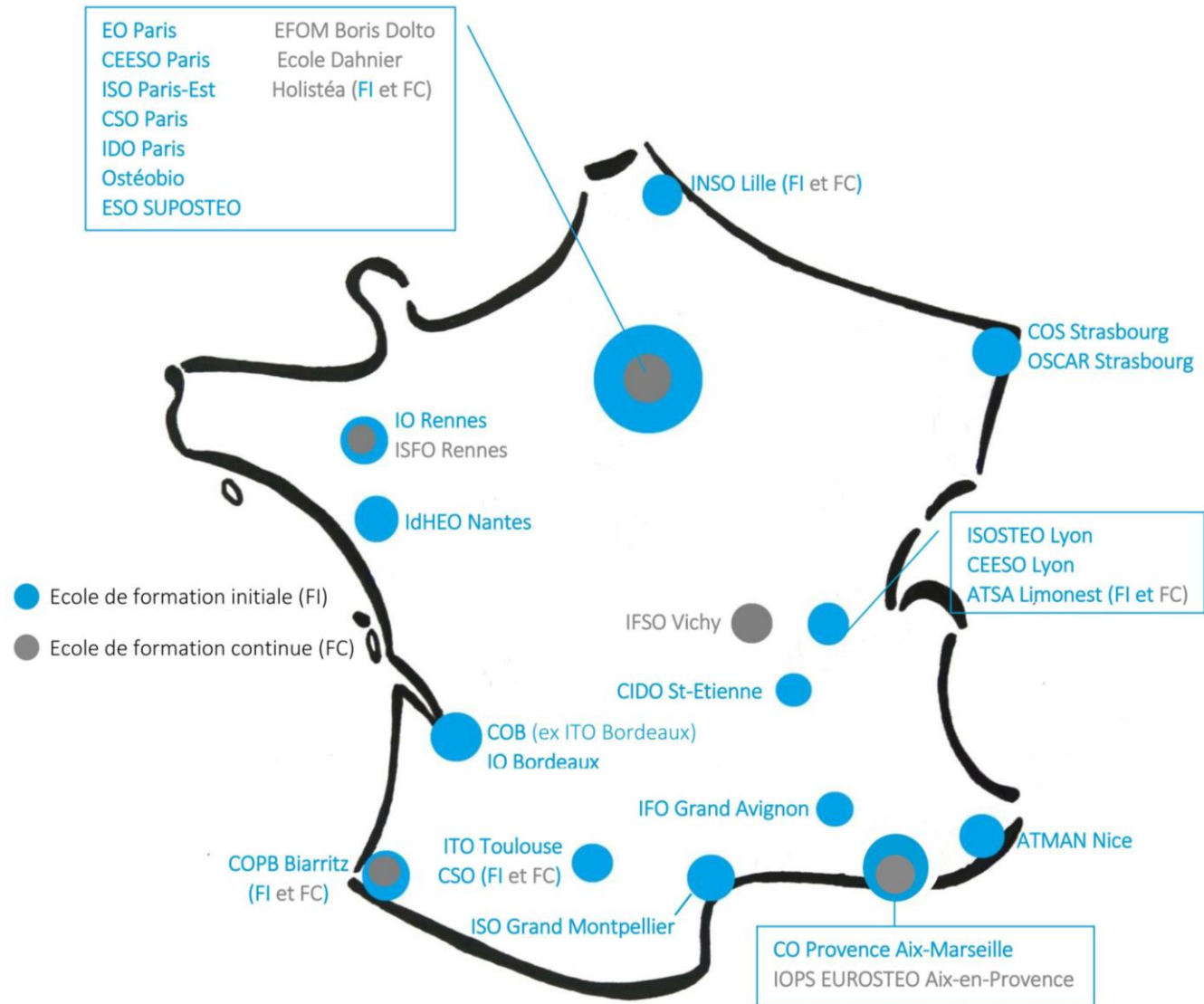
- Combien d'étudiants par promotion ?
- Différence d'effectif entre la première et la deuxième année ?
- Depuis combien d'années sont diplômés les ostéopathes qui interviennent ?
- Y a-t'il des stages à effectuer ? Dans quels lieux ?
- Qui sont les enseignants en dehors des ostéopathes ?
- L'école possède t'elle la certification RNCP1 ?
- L'école a-t-elle reçu l'agrément ministériel en première cession ou suite à un recours gracieux su conseil d'état ?

Sur l'infrastructure de l'école :

- Quels sont les services mis à disposition des étudiants ?
- Y a-t'il une salle de recherche, une bibliothèque ?

Sur les associations de l'école :

- Y a-t'il un BDE, comment fonctionne t'il ?
- Un bureau des sports ?
- Un tutorat ?
- Quels sont les évènements organisés dans l'année ?



Carte de France des écoles d'ostéopathie agréées par le Ministère de la Santé (03/2017).

La FédEO est la Fédération Nationale des Etudiants en Ostéopathie. Elle est la seule organisation représentative des étudiants ostéopathes français. Elle a participé, entre autre, à l'élaboration des nouveaux décrets de 2014 concernant la formation. **CONTACT : secretariatgeneral.fedeo@gmail.com**